



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

*Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales*

### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **N° 2024-22: ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN LIEN AVEC LA COMPETENCE « POLICE DE LA PUBLICITE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE –**

##### **APPROUVÉE**

Depuis le 1er janvier 2024, les maires sont désormais compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire. Le pouvoir de substitution du préfet est supprimé

La communauté de communes Loches Sud Touraine propose de créer un service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en lien avec la compétence police de publicité, dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens. Le service aura la mission d'instruire les demandes d'autorisations préalables et de réceptionner les déclarations préalables à l'installation, la modification et au remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes.

La prestation du service commun police de publicité de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine donne lieu à une contribution forfaitaire à l'acte de 100 €/acte instruit.

Le conseil municipal accepte d'intégrer ce service commun.

#### **N° 2024-23 : ADHESION AU SERVICE COMMUN ENERGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE – APPROUVÉE**

Afin d'aider les collectivités à améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine, la Communauté de communes Loches Sud Touraine propose de mettre en place un dispositif de Conseil en énergie mutualisé entre la Communauté de communes et les communes intéressées.

Il est proposé la création d'un service commun énergie dont les missions sont les suivantes :

- Accompagnement à la maîtrise de l'énergie du patrimoine communal existant ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée ;
- Animation et sensibilisation.

La cotisation annuelle au service commun Energie est fixée par délibération du bureau communautaire. Pour le second semestre 2024, elle est arrêtée à 0.40 € TTC/habitant de la commune (source population INSEE). Pour une année compétente, le coût est estimé à 0.80 € TTC/habitant.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au service commun énergie de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

## **N° 2024-24: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES – APPROUVÉE**

Le conseil municipal attribue les subventions suivantes aux associations communales au titre de l'année 2024 comme indiqué ci-dessous :

- AMICALE DES CHAPELLOIS : 350,00 €
- APE LES LUTINS 2B2C : 500,00 €
- RCVST foot : 350,00 €
- Comité des fêtes : 1 250, 00 €
- Club aéromodéliste de Touraine : 350,00 €
- CLST (lévriers) : 350,00

### **Questions diverses**

#### **Terrain multisport**

Les travaux du terrain multisport sont terminés. Il reste les travaux d'engazonnement qui seront réalisés par l'ent. Chérioux (sous-traitance avec l'ent. VERNAT)

#### **Fête du samedi 13 juillet 2024**

La préfecture a validé la déclaration du tir du feu d'artifice pour le samedi 13 juillet au stade (cet accord peut être remis en cause en cas de passage en « risque sévère » au titre des incendies).

#### **Subvention FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Territoriale) – travaux de voirie 2024**

Le conseil départemental a accordé une subvention de 19 626,00 € au titre du FDSR 2024 (9 376,00 € pour l'enveloppe socle et 10 250,00 € pour l'enveloppe projet).

Le montant estimatif du programme des travaux de voirie pour 2024 est de 63 000,00 € HT.

Les travaux seront réalisés aux lieux suivants :

- Rue Croix de Paradis
- La Ratellière
- La Besnardière – Les Chaumes

#### **Participation citoyenne avec la gendarmerie**

La gendarmerie a présenté le dispositif de « participation citoyenne ». Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État. Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

## **Elections européennes – actualités procuration**

En ce qui concerne le vote par procuration, un décret instaure, sous certaines conditions, une procédure de dématérialisation complète d'établissement des procurations. L'électeur qui recourt au téléservice Maprocuration pour établir une procuration en vue des élections européennes du 9 juin 2024 est dispensé de comparaître devant une autorité habilitée (le plus souvent officier de police judiciaire ou agent de police judiciaire) pour attester de son identité. Cette nouvelle procédure n'est cependant ouverte que sous réserve du respect de deux conditions cumulatives :

- L'électeur doit être titulaire d'une identité numérique certifiée France Identité permettant d'attester de son identité de manière sécurisée. La certification d'un compte France Identité n'est ouverte qu'aux détenteurs d'une carte d'identité de nouveau format (CNiE) ;
- La procuration est établie exclusivement en vue de l'élection des représentants au Parlement européen de juin 2024.

Par ailleurs, Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune est supprimée. Par conséquent, un électeur peut valablement donner procuration à une personne inscrite dans une autre commune que la sienne. Le mandataire devra toutefois se déplacer dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

*Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :*

- *mardi 18 juin 2024 à 20 h 30*
- *mardi 16 juillet 2024 à 20 h 30*

La maire,

Martine TARTARIN